

# Lignes directrices pour le soutien aux élèves transgenres et non conformistes de genre



Services aux élèves



## **Lignes directrices pour le soutien aux élèves transgenres et non conformistes de genre**

---

### **Références à des sites Web**

Les références à des sites Web figurant dans le présent document ne sont fournies que pour faciliter le travail et ne signifient pas que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a approuvé le contenu, les politiques ou les produits des sites Web en question. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ne contrôle ni les sites Web auxquels il est fait référence ni les sites mentionnés à leur tour sur ces sites Web. Il n'est responsable ni de l'exactitude des informations figurant sur ces sites, ni de leur caractère légal, ni de leur contenu. Le contenu des sites Web auxquels il est fait référence peut changer à tout moment sans préavis.

Les conseils scolaires et les éducateurs ont pour obligation, en vertu de la politique des programmes des écoles publiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en matière d'accès à Internet et d'utilisation du réseau, de faire un examen et une évaluation préalables des sites Web avant d'en recommander l'utilisation auprès des élèves. Si vous trouvez une référence qui n'est pas à jour ou qui concerne un site dont le contenu n'est pas approprié, veuillez en faire part au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à l'adresse [links@ednet.ns.ca](mailto:links@ednet.ns.ca)

Lignes directrices pour le soutien aux élèves transgenres et non conformistes de genre

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2014

Document préparé par le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance

Le contenu de la présente publication pourra être reproduit en partie, pourvu que ce soit à des fins non commerciales et que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse soit pleinement crédité. Lorsque le document contient une section avec mention du titulaire du droit d'auteur, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de reproduire la section directement auprès du titulaire du droit d'auteur. Il est interdit d'extraire ou de réutiliser les photographies de la couverture du présent document. Dans le cas où une ressource aurait été omise, s'il vous plaît communiquez avec la Division des services aux élèves du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse, [studentservices@EDnet.ns.ca](mailto:studentservices@EDnet.ns.ca).

### **Données pour le catalogage**

Vedette principale au titre.

Lignes directrices pour le soutien aux élèves transgenres et non conformistes de genre / Nouvelle-Écosse. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

ISBN: 978-1-55457-651-7

1. Les jeunes transgenres—l'Éducation. 2. Le transsexualisme. 3. L'éducation de la diversité.  
4. Orientation et conseil I. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

371.8267—dc23

2014

# Remerciements

---

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse tient à remercier sincèrement le Toronto District School Board et la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants pour leur aide et soutien dans l'élaboration de ces lignes directrices.



# Tables des matières

---

<b>Introduction et contexte .....</b>	<b>1</b>
Objet.....	2
Principes.....	3
Mise en pratique.....	3
<b>Terminologie.....</b>	<b>7</b>
<b>Le travail auprès des élèves transgenres et non conformistes de genre ...</b>	<b>11</b>
1. Soutenir l'élève dans sa démarche individuelle .....	11
2. Utiliser le ou les noms et pronoms préférés de l'élève .....	12
3. Tenir des dossiers conformes aux pratiques juridiques.....	14
4. Les codes et règles de tenue vestimentaire doivent permettre aux élèves d'exprimer librement leur identité de genre.....	14
5. Réduire les activités où l'on sépare les élèves selon le genre.....	15
6. L'élève peut participer plus pleinement et en toute sécurité aux cours d'éducation physique et aux activités parascolaires, notamment les activités sportives, conformément à son identité de genre.....	16
7. L'élève peut accéder en toute sécurité aux toilettes et aux vestiaires conformément à son identité de genre.....	17
<b>Lignes directrices pour une approche globale par l'école de l'intégration des différentes identités de genres et expressions de cette identité .....</b>	<b>19</b>
Intégration dans le programme d'études et accès à des informations exactes .....	19
<b>Perfectionnement professionnel, soutien aux revendications et personnes jouant le rôle de modèles .....</b>	<b>21</b>
<b>Engagement et leadership des élèves .....</b>	<b>23</b>
<b>Ressources pour le soutien de la mise en œuvre de ces lignes directrices ..</b>	<b>25</b>
Ressources .....	26
<b>Bibliographie.....</b>	<b>29</b>



# Introduction et contexte

---

En décembre 2012, le gouvernement a modifié la *Loi sur les droits de la personne de la Nouvelle-Écosse* (la *Loi*) pour y intégrer spécifiquement la protection des personnes transgenres contre la discrimination. Selon la *Loi*, il est illégal de discriminer les gens en fonction de leur identité de genre ou de l'expression de cette identité. La *Loi* exige que les transgenres et les non-conformistes de genre soient traités avec dignité et respect. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a œuvré à l'élaboration de lignes directrices conformes à la nouvelle législation, qui aideront tous les membres des communautés scolaires à créer une culture de sécurité et de respect qui offre un soutien aux élèves transgenres et non conformistes de genre.

L'identité est quelque chose de fluide et de complexe qui se rapporte au vécu même des individus. Elle est interprétée et exprimée de différentes façons. Notre identité est déterminée par la façon dont nous nous voyons nous-mêmes et la façon dont les autres nous voient, ainsi que par l'interaction entre ces deux perceptions (parfois très différentes).

L'identité de genre concerne le sentiment intérieur qu'a la personne d'être un homme, une femme, les deux, ni l'un ni l'autre ou quelque chose entre les deux. L'identité de genre fait référence à l'expérience intérieure de la personne, qui ne peut pas être déterminée par les autres. Pour la plupart des gens, l'identité de genre ou l'expression de cette identité sont conformes au sexe biologique ou celui qui leur a été attribué à la naissance. On utilise dans ce cas le terme cisgenre. Pour les personnes transgenres, l'identité de genre ou l'expression de cette identité diffèrent du sexe biologique ou celui qui leur a été attribué à la naissance. Les gens qui présentent une variation sur le plan de leur identité de genre ou sont non conformistes de genre ont une expression de leur identité qui diffère de ce qui est considéré comme conforme à la norme ou aux attentes pour l'identité de genre ou le sexe qui leur est attribué dans une culture donnée.

Tous les élèves ont besoin d'un milieu scolaire sain et bienveillant pour progresser sur le plan scolaire et dans leur développement. Les résultats de la première enquête nationale *Every class in every school : Final report on the first national climate survey on homophobia, biphobia, and transphobia in Canadian schools.* (Taylor, C. et T. Peter (2011).) sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes indiquent que les transgenres et les élèves non conformistes de genre ont du mal à trouver un tel milieu. L'enquête a impliqué plus de 3 700 élèves de partout au Canada entre décembre 2002 et juin de 2009. Les statistiques sont atterrantes.

- Quatre-vingt-dix pour cent des jeunes trans entendent des commentaires transphobes au quotidien ou de façon hebdomadaire de la part des autres élèves et près d'un quart (23 p. 100) des élèves trans disent avoir entendu au quotidien ou de façon hebdomadaire des enseignants utiliser un langage transphobe.
- Près des trois quarts (74 p. 100) des élèves trans déclarent être harcelés verbalement au sujet de la façon dont ils expriment leur identité de genre.
- Un quart des élèves trans déclarent avoir été harcelés physiquement (25 p. 100).
- Quarante-quatre pour cent des élèves trans déclarent être susceptibles de manquer l'école à cause d'un sentiment d'insécurité et 15 p. 100 déclarent avoir sauté plus de 10 jours d'école parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité à l'école.

Le système d'éducation devrait avoir faire en sorte que l'ensemble de la population de la Nouvelle-Écosse puisse participer aux programmes éducatifs de façon juste et équitable et profiter de ces programmes (Nouvelle-Écosse 2014). Les administrateurs, les professeurs, le personnel et les élèves jouent tous un rôle important dans la création et le maintien d'un milieu scolaire sain et bienveillant.

## Objet

---

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis au point des lignes directrices avec des pratiques exemplaires en vue de garantir que les élèves transgenres et non conformistes de genre bénéficient d'un accès équitable à la vie scolaire sous tous ses aspects (aspect scolaire, parascolaire, social, etc.), dans un climat qui préserve et protège leur dignité.

Il est prévu que ce document aidera les écoles et les conseils scolaires à remplir l'obligation que nous avons tous de promouvoir la dignité, le respect, l'équité et l'égalité des élèves transgenres et non conformistes de genre. Les lignes directrices ont été conçues pour :

- renforcer le soutien aux élèves transgenres et non conformistes de genre en fonction de leurs droits de la personne qui permet la pleine et libre expression de leur identité;
- améliorer le bien-être, la participation et le rendement des élèves transgenres et non conformistes de genre grâce à la création de milieux surs et positifs pour l'apprentissage.

## Principes

---

Les principes qui sous-tendent l'élaboration de ces lignes directrices sont les suivantes :

- Les droits et les besoins des élèves transgenres et non conformistes de genre sont au cœur des présentes lignes directrices, qui doivent servir à les réaliser et à y répondre.
- Cela signifie entre autres qu'elles s'appuient sur l'expérience et sur le point de vue des élèves transgenres et non conformistes de genre.
- Le seul indicateur de l'identité de genre de l'élève est son autoidentification.
- On protège le droit des élèves transgenres et non conformistes de genre à être traités avec dignité et respect.

Ces lignes directrices sont influencées par les pratiques exemplaires dans le domaine et par les concepts des droits de la personne.

## Mise en pratique

---

Chaque personne joue un rôle important et a une responsabilité dans la création d'environnements favorables pour les étudiants transgenres et non conformistes de genre.

Ces lignes directrices offrent un soutien aux écoles et aux conseils scolaires pour protéger les élèves selon l'identité de genre et l'expression de cette identité. Il est de la responsabilité de tous de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les droits de la personne*. Les lignes directrices s'appliquent :

- à la communauté scolaire dans son ensemble, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, à savoir les directeurs généraux, les administrateurs, les enseignants, les conseillers d'orientation, les spécialistes du soutien aux élèves, les gardiens, les chauffeurs d'autobus, les bibliothécaires les élèves, les parents, les bénévoles et les autres tiers (p. ex. les employés du programme Excel);
- à maintenir un climat scolaire positif et inclusif dans l'ensemble de l'école;
- aux situations après les heures d'école, mais qui affectent son environnement pédagogique.

Il est de la responsabilité de chaque école et conseil scolaire de s'assurer que les élèves transgenres et non conformistes de genre disposent d'un milieu d'apprentissage sécurisé. Il faut s'assurer que tout incident d'intimidation, de harcèlement, de discrimination ou de violence fait l'objet d'une attention immédiate. Les plaintes relatives à la discrimination ou au harcèlement fondé sur l'identité, réelle ou perçue, d'un élève transgenre ou non conformiste de genre doivent être traitées de la même manière que toutes les autres plaintes relatives à la discrimination ou au harcèlement. Le code provincial de conduite dans les écoles assurera la direction.

#### **Rôles et responsabilités des élèves :**

- Respecter les droits de tous les élèves à l'égard de leur identité de genre et l'expression de genre.
- Soutenir la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- Célébrer la diversité de la population étudiante.

#### **Rôles et responsabilités des enseignants :**

- Prendre la responsabilité personnelle de se renseigner (c.-à-d. être au courant des ressources disponibles pour aider les étudiants à trouver les moyens de soutien dont ils ont besoin), le respect du modèle, la compréhension et l'affirmation de la diversité dans le travail et l'environnement d'apprentissage.
- Veiller à ce le matériel et les activités de classe et d'apprentissage contiennent des images positives et des informations précises sur l'histoire et la culture qui reflète les réalisations et les contributions de personnes transgenres et non conformistes de genre.

- Élaborer un plan d'action pour les incidents transphobes.
- En ce qui a trait de l'accès au système, respecter d'utiliser les meilleures pratiques de confidentialité en cas de divulgation de l'orientation de genre d'un élève.

**Rôles et responsabilités du conseil scolaire :**

- Veiller à ce que les directives et politiques se reflètent dans la nature des transgenres et les élèves transgenres et non conformistes de genre.
- Offrir des possibilités de perfectionnement professionnel, par le biais des coordonnateurs RCH et autres membres du personnel du conseil scolaire, pour le personnel de l'école sur la création d'environnements d'apprentissage sûrs pour les élèves transgenres et non conformes au genre.
- Promouvoir et célébrer les communautés transgenres et non conformes de genre.



# Terminologie

---

Les définitions fournies ici ne sont pas destinées à étiqueter les individus, mais sont conçues comme des descriptions fonctionnelles parfois utiles. Ces termes, comme toute terminologie, sont des constructions sociales qui se sont développées au fil du temps. Les gens créent constamment de nouveaux termes pour unir les membres de la communauté, mais aussi pour diviser les groupes selon l'expérience, les choix politiques et d'autres critères d'appartenance à des groupes. Ces termes et définitions ne sont pas standardisés et peuvent être utilisés différemment par différentes personnes et dans différentes régions.

Bien que ce soient les termes les plus couramment utilisés, les élèves peuvent préférer d'autres termes pour décrire leur identité de genre ou exprimer cette identité. Les étiquettes et les identités doivent être sélectionnées par les individus, et non par les autres. L'identité n'est pas définie par la biologie. L'identité n'est pas non plus constituée par le comportement et par l'expression à eux seuls.

**Affirmation de l'identité :** (1) processus par lequel les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres reconnaissent et expriment leur orientation de genre et leur identité de genre et intègrent ces connaissances dans leur vie personnelle et sociale; (2) acte de divulgation à des tiers, comme dans « je me suis affirmé auprès de mes parents ». L'affirmation est un processus complexe, sélectif et continu.

**Ambigénre :** étiquette pour les personnes dont l'identité de genre est fluide et ne relève pas de l'opposition binaire homme/femme. Les personnes ambigénres rejettent souvent complètement cette opposition binaire et peuvent choisir un traitement hormonal, la chirurgie ou l'utilisation de pronoms neutres pour elles-mêmes.

**Bispirituel/bispirituelle** : certaines personnes autochtones s'identifient comme des personnes bispirituelles plutôt que comme bisexuels, gays, lesbiennes ou transgenres. Être bispirituel implique la réalisation de qualités spirituelles à la fois masculines et féminines au sein du même corps. Traditionnellement, dans de nombreuses cultures autochtones, les personnes bispirituelles étaient entre autres des chefs, des aînés et des guérisseurs respectés. Les personnes bispirituelles se voyaient souvent accorder un statut spécial en fonction de leur capacité de comprendre les perspectives à la fois masculines et féminines.

**Cisgenre** : se dit d'une personne ayant une identité de genre qui est en harmonie avec son sexe biologique (par exemple, une personne qui est femme à la fois dans son sexe biologique et dans son identité de genre).

**Discrimination** : situation dans laquelle une personne fait une distinction, intentionnelle ou non, selon une caractéristique, réelle ou perçue, et protégée par la *Loi sur les droits de la personne de la Nouvelle-Écosse* et qui a pour effet d'imposer des fardeaux, des obligations ou des désavantages à une personne ou une catégorie de personnes, qui ne sont pas imposés aux autres, et d'empêcher ou de restreindre l'accès aux possibilités, bénéfices et avantages offerts aux autres personnes ou catégories de personnes dans la société.

**Diversité** : terme général pour désigner les personnes dont l'identité de genre exprimée diffère de ce qui est considéré comme « normal » pour les personnes de leur sexe attribué dans une culture donnée.

**Dysphorie de genre** : sentiment persistant de dissonance entre son identité de genre et le sexe anatomique ou attribué, qui provoque souvent du stress et de l'inconfort. Ce terme est couramment utilisé par les professionnels de la santé.

**Employés des écoles et personnel de soutien** : tous les employés travaillant au sein du système scolaire.

**Expression de l'identité de genre** : façon dont l'individu présente sa propre perception de son identité de genre à la société. L'identité de genre est ce que l'individu sait qu'il est et l'expression de cette idée est la façon dont il se présente ou montre son identité dans le monde et la façon dont cette identité de genre est perçue par le monde.

**Identité de genre :** correspond au sentiment intérieur qu'a la personne d'être homme, femme, bisexuelle ou asexuelle. Fait référence à l'expérience intérieure de la personne et ne peut pas être déterminée par d'autres. L'identité de genre d'une personne est différente de son orientation de genre.

**Intersexuel/intersexuelle :** terme général utilisé pour décrire les variations biologiques dans le développement sexuel et la reproduction, dans lesquelles la personne est née avec une anatomie sexuelle ou reproductrice, des chromosomes, etc. qui ne correspondent pas aux définitions stéréotypées du sexe biologique dans l'opposition binaire entre féminin ou masculin. Cela peut être dû à la configuration chromosomique, aux taux d'hormones, à des ambiguïtés génitales, etc. Le terme d'*hermaphrodite* est un terme qui est maintenant considéré comme péjoratif dans l'usage courant. Le MEDPE ne peut pas soutenir le mot intersexuel/intersexuelle comme code valeur pour « sexe » actuellement dans le cadre de la gestion des dossiers.

**Non conformiste de genre :** terme utilisé pour décrire les personnes dont l'expression de genre diffère des attentes stéréotypées fondées sur l'identité de genre perçue. On utilise également le terme d'« atypique de genre ».

**Opposition binaire ou identité de genre binaire :** système socialement construit qui divise le sexe et l'identité de genre en deux catégories distinctes, opposées et déconnectées : mâle/homme/masculin et femelle/femme/féminin. Ce type de système est problématique pour les personnes qui sont intersexuées, transgenres ou non conformistes de genre.

**Présentation de l'identité de genre :** concerne les individus qui « s'habillent », « agissent » et « se présentent » aux autres d'une manière qui est fidèle à ce qu'ils sont et qui correspond à leur identité de genre intérieure.

**Sexe :** caractéristique identifiant une personne comme étant femme, homme ou intersexuel(le). Le genre est déterminé par l'anatomie sexuelle, les chromosomes et les hormones de la personne. Le genre est généralement attribué à la naissance, en fonction de l'apparence des organes génitaux externes.

**Sexualité :** capacité de sentiment sexuel; l'orientation ou la préférence de genre d'une personne.

**Transgenre (ou trans) :** peut être utilisé comme terme général pour inclure les personnes qui transgressent (ou dépassent) les définitions rigides des sexes ou les personnes dont l'identité de genre n'est pas conforme aux attentes de la société. Le terme *transgenre* (ou *trans*, mais non *travelo*, qui est considéré comme péjoratif) peut également être une identité que les gens utilisent pour signifier que leur identité de genre ne correspond pas au sexe qui leur a été attribué à la naissance. Il existe un décalage entre la façon dont l'individu se perçoit et la façon dont il est perçu par les autres. L'individu peut s'identifier comme étant transgenre pour toute sa vie ou pendant une partie seulement de sa vie, jusqu'à ce qu'il se sente à l'aise dans son corps.

**Transition :** affirmation de son identité de genre. Les personnes transgenres peuvent par exemple choisir de subir une intervention chirurgicale ou de changer de nom pour affirmer leur véritable identité de genre.

# Le travail auprès des élèves transgenres et non conformistes de genre

---

Les élèves transgenres et non conformistes de genre ont le droit d'être, qui ils sont ouvertement, et ont droit au respect de leur vie privée et de la confidentialité. Cela inclut la possibilité d'exprimer leur identité de genre sans crainte de subir des conséquences indésirables. Les élèves transgenres et non conformistes de genre ont le droit d'être traités avec dignité et respect.

## 1. Soutenir l'élève dans sa démarche individuelle

---

Chaque élève transgenre et non conformiste de genre est unique et a des besoins différents. Les structures de soutien qui fonctionneront pour tel élève ne seront pas nécessairement adaptées à tel autre élève. On est conscient du fait qu'il peut s'avérer nécessaire d'obtenir des structures de soutien spécifiques, en plus de celles décrites dans les présentes lignes directrices, pour permettre à l'élève d'exprimer son identité ou pour assurer sa sécurité.

### **Approche**

Les élèves transgenres et non conformistes de genre peuvent (sans y être obligés) informer un membre du personnel de l'école avec qui ils se sentent à l'aise de leurs besoins particuliers. (Ils n'ont pas besoin, par exemple, d'une autorisation spéciale pour utiliser les toilettes qui sont le plus conformes à leur identité de genre).

Soyez à l'écoute des besoins et des préoccupations de l'élève et travaillez ensemble pour définir les structures de soutien nécessaires. Pour les demandes qui ne sont pas présentées dans ce document, dites à l'élève à qui la demande doit être communiquée et choisissez ensemble la personne qui la communiquera (c.-à-d. l'administration, un enseignant, un membre du personnel de soutien, l'élève lui-même).

Les demandes doivent être traitées au cas par cas et individualisées pour répondre de la meilleure manière possible aux besoins de l'élève qui en est l'auteur. Si un problème survient à l'égard de la pleine participation à la vie scolaire d'un élève transgenre ou non conformiste de genre, résolvez-le de manière en faisant en sorte que l'élève transgenre ou non conformiste de genre participe au processus de prise de décisions. Pour faciliter un processus de prise de décisions axé sur la collaboration, il convient de s'appuyer sur un cadre de principes garantissant des adaptations raisonnables, maximisant l'intégration et servant du mieux possible les intérêts de l'élève.

Les élèves transgenres et non conformistes de genre souhaitent parfois demander un transfert dans une autre école, en raison du stade auquel ils se situent dans leur transition et de leur expérience. On peut envisager d'accorder un tel transfert à la demande de l'élève ou ses parents/tuteurs/gardiens, conformément à la politique du conseil.

## 2. Utiliser le ou les noms et pronoms préférés de l'élève

---

Les élèves ont le droit de s'autoidentifier et il est inacceptable d'exiger une vérification supplémentaire de l'identité (par exemple, des dossiers médicaux, etc.) Ces lignes directrices traiteront des droits de l'élève à se nommer dans la section sur les noms et pronoms préférés.

Tous les élèves ont le droit de choisir leur façon de se nommer. Les élèves transgenres et non conformistes de genre ont le droit d'exiger qu'on s'adresse à eux en utilisant leurs noms et pronoms préférés, qui correspondent à leur identité de genre. Cela est vrai indépendamment du fait que l'élève a obtenu la documentation officielle indiquant un changement de nom officiel ou de sexe.

Compte tenu de la sensibilité de la divulgation d'élèves transgenres et non conformistes de genre, quand un élève demande l'utilisation de leur nom préféré, l'identité de genre, et l'expression du genre, le consentement des parents/tuteurs sera demandé des élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année. Des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup>, s'il a la capacité de consentement, le consentement des parents/tuteurs n'est pas nécessaire.

Certains élèves ne se reconnaissent pas dans la distinction binaire entre « il » et « elle » et préfèrent utiliser des pronoms neutres ou s'exprimer ou s'autoidentifier par d'autres moyens comme :

- « ceux » ou « ceulles »
- « illes » ou « els » pour « ils et elles »
- « iel », « yel », « ille », « yol » ou « ol »

Certains élèves transgenres et non conformistes de genre ne sont pas placés « à l'extérieur » de la communauté scolaire pour des raisons de sécurité ou autres. Conforme aux principes d'autoidentification, il est important :

- de s'assurer que l'élève est conscient de vos contraintes quant à leur nom et l'identité de genre préféré par rapport aux documents officiels qui nécessitent un nom légal et une désignation de genre
- d'avoir l'autorisation explicite de l'élève avant de divulguer son identité de genre à ses parents/tuteurs/gardiens

La meilleure bonne pratique pour contacter la famille d'un élève transgenre et non conformiste de genre est de demander d'abord à l'élève de déterminer une manière appropriée de faire référence à son identité de genre et d'utiliser son nom et les pronoms.

## Approche

Utiliser systématiquement les noms et les pronoms préférés de l'élève conformément à ce qu'il a demandé.

Les élèves qui souhaitent utiliser des pronoms neutres, plutôt que des pronoms masculins ou féminins, doivent être également être soutenus.

Interpeler consciemment un élève en utilisant un nom ou un pronom incorrect peut être une forme de discrimination. Cela n'inclut pas les oublis ou erreurs de bonne foi, mais s'applique au refus délibéré et persistant de reconnaître et de respecter l'identité de genre de l'élève en n'utilisant pas ses noms et pronoms préférés.

### 3. Tenir des dossiers conformes aux pratiques juridiques

---

Le nom *légal* de l'élève est affiché dans le Système d'informations sur les élèves Info Élèves (PowerSchool et TIENET) ainsi que sur les bulletins scolaires, relevés de notes et diplômes. Un enseignant peut utiliser le nom *préféré* de l'élève, tel qu'il apparaît dans PowerTeacher, dans la section Commentaires des bulletins à condition que cela ait été demandé par l'étudiant.

Les dossiers des étudiants peuvent être modifiés que si un élève présente la documentation officielle qui indique un changement de nom officiel ou de sexe.

#### **Approche**

Quand vous avez l'obligation d'utiliser ou de signaler le nom ou le sexe officiel d'un élève transgenre ou non conformiste de genre, l'enseignant doit faire en sorte d'éviter toute divulgation par inadvertance de ces informations confidentielles.

### 4. Les codes et règles de tenue vestimentaire doivent permettre aux élèves d'exprimer librement leur identité de genre

---

Avec un code vestimentaire souple et neutre, on veillera à ce que les élèves qui ne sont pas à l'aise quand il s'agit de porter des vêtements traditionnellement féminins ou masculins se sentent plus à l'aise et intégrés. Certains élèves se sentent plus à l'aise dans des vêtements qui ne sont pas clairement identifiés comme étant « d'homme » ou « de femme » et préfèrent des vêtements combinant les deux. Le respect des choix liés à l'habillement et à l'apparence générale est un aspect important quand on cherche à respecter l'identité d'un élève transgenre ou non conformiste de genre.

#### **Approche**

Si les écoles ou conseils scolaires ont ou adoptent des règles d'habillement approprié, il n'est pas acceptable d'utiliser des descripteurs ou des étiquettes (p. ex. il serait inapproprié de dire « les filles ne doivent pas porter des jupes courtes » il serait plus approprié de dire « les jupes courtes ne doivent pas être portées »).

## 5. Réduire les activités où l'on sépare les élèves selon le genre

---

Il est important de maintenir en place un milieu permettant aux élèves d'exprimer pleinement ce qu'ils sont et respectant cette forme d'expression. Cela signifie qu'il ne faut pas forcer un élève à jouer, apprendre, s'habiller/se présenter ou s'exprimer de façon traditionnellement féminine ou masculine et qu'il faut réduire les activités et les situations dans lesquelles on sépare les filles des garçons au sein de l'école.

Quand on a des activités où les filles sont séparées des garçons (activités éducatives, loisirs et compétitions), les élèves transgenres et non conformistes de genre ont le droit de se sentir en sécurité et à l'aise et de participer de façon conforme à leur identité de genre.

### **Approche**

Il convient, dans la mesure du possible, de réduire ou d'éliminer les pratiques de ségrégation des élèves selon le genre. Dans les circonstances où les élèves sont séparés selon le genre, faites en sorte que les élèves aient accès aux activités inclusives et aux situations conformément à leur identité de genre.

Les activités qui peuvent impliquer la nécessité d'un hébergement devraient être traitées au cas par cas. Les employés doivent faire tous les efforts qu'il est raisonnable de faire pour offrir à l'élève un hébergement acceptable. Si un élève transgenre ou non conformiste de genre se plaint d'un hébergement séparé pour les filles et les garçons ou d'un hébergement en commun pour des raisons de confidentialité ou de sécurité, il faut mettre à sa disposition un hébergement privé sans frais supplémentaires pour lui.

## 6. L'élève peut participer plus pleinement et en toute sécurité aux cours d'éducation physique et aux activités parascolaires, notamment les activités sportives, conformément à son identité de genre.

---

Tous les élèves, quelle que soit leur identité de genre ou l'expression de cette identité, devraient être en mesure de participer aux cours d'éducation physique et aux activités parascolaires, notamment aux équipes de sports de compétition ou de loisir, dans des conditions où ils sont en sécurité, bien intégrés et respectés. Les élèves transgenres et non conformistes de genre ont le droit de participer à ces activités d'une façon qui les met à l'aise et dans laquelle ils se sentent en sécurité, conformément à leur identité de genre.

### **Approche**

Les élèves participent aux cours d'éducation physique et aux activités parascolaires, notamment aux équipes de sports de compétition ou de loisir, d'une façon qui les met à l'aise et dans laquelle ils se sentent en sécurité, conformément à leur identité de genre.

Il est inacceptable de refuser l'accès au cours d'éducation physique à un élève soit en ne lui permettant pas d'aller en cours soit en le forçant à faire des activités en apprentissage autonome.

Les écoles et les conseils scolaires devraient prendre les devants et examiner les politiques et les procédures scolaires concernant les sports pour les élèves, afin de s'assurer qu'elles intègrent bien les élèves transgenres et non conformistes de genre.

Le seul indicateur de l'identité de genre de l'élève est son autoidentification. Il est inacceptable d'exiger d'un élève transgenre ou non conformiste de genre qu'il participe à des activités selon le sexe qui lui a été attribué à la naissance, selon l'état de transition sur le plan médical ou en lui demandant de « prouver » son identité de genre (en exigeant une lettre d'un médecin, des documents d'identité, etc.).

## 7. L'élève peut accéder en toute sécurité aux toilettes et aux vestiaires conformément à son identité de genre

---

Tous les élèves ont le droit d'utiliser les toilettes et les vestiaires en toute sécurité et le droit d'utiliser les installations dans lesquelles ils se sentent à l'aise et qui correspondent à leur identité de genre, quel que soit le sexe qui leur a été attribué à la naissance. Les élèves transgenres et non conformistes de genre ont droit à la mise en place de structures de soutien qui répondent le mieux à leurs besoins particuliers.

### Approche

Les élèves transgenres et non conformistes de genre sont en mesure d'accéder aux installations d'une manière avec laquelle ils sont à l'aise et qui correspond à leur identité de genre. Cela comprend la période scolaire, mais aussi les activités liées à l'école hors de l'établissement (par exemple, les excursions).

Lorsque cela est possible, les écoles devront également fournir des toilettes « neutres » faciles d'accès, qui peuvent être utilisées par tout élève souhaitant plus d'intimité, quelle que soit la raison sous-jacente. L'accessibilité correspond à : un emplacement non stigmatisant dans l'école et son processus d'accès, et aussi physiquement accessible aux personnes en fauteuil roulant. Il est important que l'utilisation de toilettes neutres faciles d'accès relève du choix de l'élève et non le résultat d'un harcèlement continu dans les installations réservées à un sexe particulier. On encourage les écoles à offrir si possible plusieurs toilettes neutres accessibles à tous.

Lors de l'accès aux vestiaires, les élèves peuvent choisir parmi les structures de soutien suivantes :

- utilisation d'un espace privé au sein de l'espace public (comme une cabine de toilette avec une porte, une zone séparée par un rideau ou le bureau de l'enseignant d'éducation physique dans le vestiaire);
- période séparée pour se changer dans l'espace public (utilisation du vestiaire soit avant soit après les autres élèves);
- utilisation d'un espace privé à proximité (toilettes à proximité);
- accès au vestiaire correspondant au sexe biologique ou celui attribué à l'élève à sa naissance.

Les lignes directrices pour l'accès aux toilettes et aux vestiaires s'appliquent aussi lors de déplacements pour des compétitions sportives dans d'autres écoles. Les écoles ont pour responsabilité de garantir l'accès aux vestiaires, aux douches et aux toilettes en fonction des besoins de l'élève.

Si le personnel craint que si un voyage à un autre établissement pouvait poser des problèmes de sécurité, l'établissement d'origine de l'élève doit communiquer, en consultation et avec l'autorisation expresse de l'élève, avec l'autre école avant la compétition sportive pour s'assurer que l'élève aura accès à des installations qui sont confortables et sûres, conformément à son identité de genre. Il est important de préserver la confidentialité de l'élève en ne divulguant pas son identité d'élève transgenre ou non conformiste de genre sans sa permission.

# Lignes directrices pour une approche globale par l'école de l'intégration des différentes identités de genres et expressions de cette identité

---

## Intégration dans le programme d'études et accès à des informations exactes

---

Le personnel du conseil scolaire et de l'école doit, avec l'aide du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, lutter contre les stéréotypes relatifs à l'identité de genre et intégrer un contenu « transpositif » dans l'enseignement de toutes les matières. Il arrive trop souvent que l'existence des personnes transgenres soit occultée ou seulement intégrée d'une manière très stigmatisée dans ce qui se fait dans la salle de classe, ainsi que dans les médias et dans la culture populaire. En l'absence de toute reconnaissance positive des questions relatives aux personnes transgenres ou à l'histoire de ces personnes, il est difficile pour les individus transgenres, les non conformistes de genre ou les enfants et les jeunes curieux d'avoir le sentiment qu'ils ont leur place dans le monde. À moins d'être corrigée, l'occultation des transgenres et des individus non conformistes de genre dans le programme d'études crée des idées fausses chez de nombreux élèves, à savoir que les personnes transgenres n'existeraient pas ou mériteraient le mépris.

### **Approche**

Les coordonnateurs des relations entre les races, de la compréhension des différences culturelles et des droits de l'homme (RCH) et autre personnel du conseil scolaires peuvent intégrer une sensibilisation aux questions relatives aux individus transgenres et une formation de sensibilisation « transpositive » dans les programmes de perfectionnement professionnel du personnel.

Conformément à l'outil d'évaluation du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse, les bibliothécaires

et les techniciens de bibliothèque peuvent acquérir des ouvrages de fiction et des ouvrages documentaires fiction à caractère « transpositif » pour les bibliothèques scolaires et encourager la circulation des livres qui apprennent au lecteur ce qu'est une personne non conformiste de genre.

# Perfectionnement professionnel, soutien aux revendications et personnes jouant le rôle de modèles

---

Le coordonnateur RCH du conseil scolaire peut s'assurer que le personnel soit formé sur la lutte contre la transphobie dans l'éducation, sur la remise en cause des stéréotypes relatifs à l'identité de genre et sur l'utilisation d'un langage neutre favorisant l'intégration de tous. On encourage le personnel de l'école et du conseil scolaire à désigner une personne au sein de l'école ou du conseil scolaire qui peut avoir un rôle de représentation des élèves trans (par exemple, un conseiller RCH, le conseiller d'orientation ou une AEGH).

Il arrive souvent que les élèves transgenres et non conformistes de genre aient le sentiment qu'ils sont seuls au monde. Il existe très peu de personnes pouvant jouer le rôle de modèles transgenres pour eux dans les écoles. Les dirigeants scolaires sont invités à faire des efforts pour offrir des modèles à suivre à tous les élèves.



## Engagement et leadership des élèves

---

Toutes les écoles doivent, avec l'appui du coordonnateur RCH, soutenir le développement d'une AEGH (alliance d'élèves gais et hétérosexuels). Les AEGH soutiennent les élèves dans une diversité d'orientations sexuelles et d'identités de genre (par exemple, gai, lesbienne, bisexuel, en questionnement, transgenres et bien d'autres!), y compris ceux qui s'identifient comme des alliés. Les AEGH sont connues pour offrir des espaces sûrs et inclusifs où les élèves peuvent parler de leurs expériences, tout en facilitant la sensibilisation autour des questions LGBTQA dans les écoles. Les AEGH des écoles devraient encourager et soutenir des bourses et des prix qui reconnaissent la force et la résistance uniques que possèdent les enfants et les jeunes transgenres et non conformistes de genre. Ces bourses et prix devraient soutenir les mesures, les activités et les campagnes qui sont « transpositives » et aider à sensibiliser les gens à la transphobie, aux stéréotypes sexistes et à la violence fondée sur l'identité de genre.



# Ressources pour le soutien de la mise en œuvre de ces lignes directrices

<b>Prestataire de ressources</b>	<b>Contact</b>	<b>Coordonnées</b>
<b>Écoles</b>	Administration Alliance d'élèves gais et hétérosexuels (AEGH) Conseiller d'orientation Conseillers aux élèves autochtones Infirmières Coordonnateurs des relations entre les races, de la compréhension des différences culturelles et des droits de l'homme (RCH) Personnel ÉcolesPlus Spécialiste du soutien aux élèves Enseignants	<b>selon l'école</b>
<b>Conseils scolaires</b>	Coordonnateurs RCH	<b>Selon le conseil scolaire</b>
<b>Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance</b>	Conseiller en éducation multiculturelle Coordonnateur de la lutte contre l'intimidation Coordonnatrice ÉcolesPlus	902-424-5168 902-424-4947 902-424-7308
<b>Communauté</b>	Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse YouthProject HeartWood Center for Community Youth Involvement Nova Scotia Rainbow Action Project (NSRAP)	902-424-4111 902-429-5429 902-444-5885 902-444-3206

## Ressources

---

### Planification et formation de perfectionnement professionnel

Cho, S., C. Laub, S. Wall, C. Daley et C. Joslin (2004). *Beyond the binary: A tool kit for gender identity activism in schools.*

<http://gsanetwork.org/files/getinvolved/BeyondtheBinary-Manual.pdf>

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse (2013). *Loi sur la cybersécurité.*

[www.ednet.ns.ca/files/cybersafety/Cyber-Safety%20Act%20Fact%20Sheet%20FreWeb.pdf](http://www.ednet.ns.ca/files/cybersafety/Cyber-Safety%20Act%20Fact%20Sheet%20FreWeb.pdf)

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse (2013). Site Web sur la lutte contre l'intimidation.

<https://rm.gov.ns.ca/,DanaInfo=antibullying.novascotia.ca+fr>

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse. 2013. Sites Web des conseils scolaires.

<http://www.ednet.ns.ca/contact/schools.shtml>

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse. 2014. *Bias Evaluation Instrument*

<http://studentservices.ednet.ns.ca>

*Think B4 You Speak.* Site Web. <http://thinkb4youspeak.com>

Toronto District School Board (2011) *TDSB Guidelines for the Accommodation of Transgender and Gender Non-Conforming Students and Staff*

[www.tdsb.on.ca/Portals/0/AboutUs/Innovation/docs/tdsb%20transgender%20accommodation%20FINAL\\_1\\_.pdf](http://www.tdsb.on.ca/Portals/0/AboutUs/Innovation/docs/tdsb%20transgender%20accommodation%20FINAL_1_.pdf)

*Transgender & Gender Nonconforming Youth in School.* Fiche détaillée. Site Web.

<http://srtp.org/resources/fact-sheet-transgender-gender-nonconforming-youth-school/>

Wells, K., Robert, G. et Allan, C. (2012) *Supporting Transgender and Transsexual Students in K-12 Schools : A Guide for Educators.* Ottawa, ON : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Youth Project : [www.youthproject.ns.ca](http://www.youthproject.ns.ca) – boîte à outils pour les enseignants élaborée pour faciliter l'utilisation des lignes directrices. Le Youth Project a une vaste bibliothèque à la disposition des jeunes, de leurs familles et de ceux qui travaillent auprès des jeunes en Nouvelle-Écosse. Le catalogue de la bibliothèque peut être consulté à <http://youthproject.ns.ca/library/index.php>.

## Lois et politiques

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse (2013). *Loi sur la cybersécurité*. Fiche d'information. Nova Scotia. 2013.

[http://novascotia.ca/just/global\\_docs/Cyberbullying\\_FR.pdf](http://novascotia.ca/just/global_docs/Cyberbullying_FR.pdf)

Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse. 2002. *Politique en matière d'équité raciale*.

<http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/Politique%20en%20mati%C3%A8re%20d%C3%A9quit%C3%A9%20raciale.pdf>

Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse (2008). *Code provincial de conduite dans les écoles et lignes directrices pour les codes de conduite des écoles*.

[http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/Code\\_provincial\\_de\\_conduite.pdf](http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/Code_provincial_de_conduite.pdf)

## Renseignements de soutien

Antigonish Rainbow Warriors : [www.facebook.com/groups/96481357408/](http://www.facebook.com/groups/96481357408/)

Cape Breton Queer Youth Matter :

<https://www.facebook.com/trans.forming.communities>

Dalhousie Allies :

[www.dal.ca/campus\\_life/student\\_services/health-and-wellness/lgbtq.html](http://www.dal.ca/campus_life/student_services/health-and-wellness/lgbtq.html)

Halifax Pride : <http://halifaxpride.com/>

Nova Scotia Rainbow Action Project (NSRAP) : <http://nsrap.ca/>

Pride Health : [www.cdha.nshealth.ca/pridehealth](http://www.cdha.nshealth.ca/pridehealth)

South House (La South House [Soho] est le seul centre de justice pour les questions d'identité de genre fonctionnant à temps plein à Halifax) :

<http://southhousehalifax.ca/>

Trans Family : [www.facebook.com/groups/transfamilynovascotia/](http://www.facebook.com/groups/transfamilynovascotia/)

TransAction : [www.facebook.com/TransActionNS?sk=info](http://www.facebook.com/TransActionNS?sk=info)

Valley Youth Project : <http://valleyyouthproject.wordpress.com/>

Venus Envy : <http://venusenvy.ca/Halifax>

Wayves : <http://wayves.ca/>

Canadian Professional Association for Transgender Health (CPATH). Site Web. [www.cpath.ca](http://www.cpath.ca)

*EGALE* (Equality for Gays and Lesbians Everywhere). Site Web. <http://egale.ca>

*Jer's Vision*, Canada's Youth Diversity Initiative. Site Web. [www.jersvision.org](http://www.jersvision.org)

PFLAG Canada (Parents and Friends of Lesbians and Gays). [www.pflagcanada.ca/en/index.html](http://www.pflagcanada.ca/en/index.html)

*Pride Education Network*. Site Web. <http://pridenet.ca>

*Safe and Caring Schools and Communities* (SACSC). Site Web. [www.sacsc.ca](http://www.sacsc.ca)

*Safe@School*. Website. [www.safeatschool.ca](http://www.safeatschool.ca)

International Transgender Day of Remembrance. Site Web. [www.transgenderdor.org](http://www.transgenderdor.org)

# Bibliographie

---

CALIFORNIA. 2013. Pupil rights: sex-segregated school programs and activities.

Assembly Bill No.1266, Chapter 85.

[http://leginfo.legislature.ca.gov/faces/billNavClient.xhtml?bill\\_id=201320140AB1266](http://leginfo.legislature.ca.gov/faces/billNavClient.xhtml?bill_id=201320140AB1266).

CALIFORNIA SAFE SCHOOLS COALITION (2009). « Model school district policy regarding transgender and gender nonconforming students », San Francisco, CA.

<https://www.genderspectrum.org/images/stories/csscmodelpolicy1209.pdf>

CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT (2012). *Le sport en transition : rendre le sport au Canada plus responsable afin d'inclure les genres.*

<http://www.cces.ca/files/pdfs/CCES-PAPER-SportInTransition-F.pdf>

GAY, LESBIAN, AND STRAIGHT EDUCATION NETWORK AND NATIONAL CENTER FOR TRANSGENDER EQUALITY (2013). *Model district policy on transgender and gender nonconforming students.*

[http://transequality.org/PDFs/Trans\\_ModelPolicy\\_2013.pdf](http://transequality.org/PDFs/Trans_ModelPolicy_2013.pdf)

GRIFFIN, P. et H. CARROLL (2010). « On the team: Equal opportunity for transgender student athletes ».

<http://www.sportlaw.ca/wp-content/uploads/2011/03/em-Transgendered-Athlete...-non-CSL-On-The-Team-Equal-Opportunity-for-Transgender-Student-Athletes-Pat-Griffin-and-Helen-J.-Carroll-2010.pdf>

INSTITUTE FOR SEXUAL MINORITY STUDIES AND SERVICES. 2012. Safe and Caring Schools for Transgender Students: a Guide for Teachers. Edmonton, AB : The Society for Safe and Caring Schools & Communities.

[http://safeandcaring.ca/wp-content/uploads/2013/08/Transgender-Booklet\\_Web-Booklet.pdf](http://safeandcaring.ca/wp-content/uploads/2013/08/Transgender-Booklet_Web-Booklet.pdf)

- LOS ANGELES UNIFIED SCHOOL DISTRICT (2005). *Reference Guide : Transgender and gender nonconforming students – ensuring equity and non-discrimination*. [www.casafeschools.org/TransgenderLAUSD.pdf](http://www.casafeschools.org/TransgenderLAUSD.pdf)
- MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF ELEMENTARY AND SECONDARY EDUCATION (2013). *Guidance for Massachusetts public schools creating a safe and supportive school environment: Nondiscrimination on the basis of gender identity*. [www.doe.mass.edu/ssce/genderidentity.pdf](http://www.doe.mass.edu/ssce/genderidentity.pdf)
- Nouvelle-Écosse (2014). *Loi sur l'éducation*.  
<http://nslegislature.ca/legc/lois/eductn.htm>
- Nouvelle-Écosse (2012). *Loi sur les droits de la personne*.  
<http://nslegislature.ca/legc/lois/humanrt.htm>
- Nouvelle-Écosse, Ministère de l'Éducation. 2008. *Code provincial de conduite dans les écoles et lignes directrices pour les codes de conduite des écoles*.  
[http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/Code\\_provincial\\_de\\_conduite.pdf](http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/Code_provincial_de_conduite.pdf)
- SAN FRANCISCO UNIFIED SCHOOL DISTRICT (2004). *Board of Education Administrative Regulation R5163. Non-discrimination for students and employees*. <http://www.casafeschools.org/SFUSDgenderregs.pdf>
- TAYLOR, C. et T. PETER (2011). *Every class in every school: Final report on the first national climate survey on homophobia, biphobia, and transphobia in Canadian schools*.  
<http://egale.ca/wp-content/uploads/2011/05/EgaleFinalReport-web.pdf>
- WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO). 2006. *Defining Sexual Health. Report of a technical consultation on sexual health*. Geneva : WHO.  
[www.who.int/entity/reproductivehealth/publications/sexual\\_health/defining\\_sexual\\_health.pdf](http://www.who.int/entity/reproductivehealth/publications/sexual_health/defining_sexual_health.pdf)



